

Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
HEC Liège

Facteurs de réussite et d'échec de la gouvernance communautaire et alternative pour une gouvernance améliorée des points d'eau dans les zones rurales de l'Afrique de l'Ouest Francophone

Auteur : COULIBALY Jules
Promoteur : PERILLEUX Anaïs
Lecteur :
Année académique : 2021-2022
Master de spécialisation en économie sociale

REMERCIEMENTS

Je voudrais en premier lieu adresser mes sincères remerciements à Anaïs PERILLEUX ma promotrice, pour sa promptitude toutes les fois où je l'ai sollicitée, elle a été d'une implication inestimable et d'un soutien précieux tout le temps de ce travail. Je suis aussi reconnaissant à Anne-Françoise BRAY pour sa gentillesse et sa disponibilité dans la gestion des aspects administratifs. Je pense aussi à tout le corps enseignant du Master de spécialisation en Economie sociale pour la qualité de la formation. Je suis infiniment reconnaissant à tous mes condisciples qui m'ont apporté une aide . Je n'oublie pas toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin m'ont apporté un concours dans l'élaboration de ce Mémoire.

DEDICACE

A ma maman, Feue KOUA N'guessan Odette

Tout ce qui viendra de moi sera de toi, tu as donné ta jeunesse

Tu as donné ton patrimoine, ton bonheur, ta sueur, ton sang, ta vie

Pour que je sois, Tu seras toujours où je serai tant que je serai, Merci pour tout,

Femme Courage, Femme battante, Femme Guerrière, Femme d'Honneur, Femme Libre

A mon papa, Feu COULIBALY Lamine

Toujours avec moi « lamerazoir »

A mes enfants, Gigi, Petit-Pierre, Barako, No, Els

*Le jour où le ventre de la vie me mangera, je n'aurai que vous et ces quelques écrits pour vivre,
le vent emporte les paroles mais sèche l'encre...*

Ne l'oubliez jamais !

A mon tonton Tchabul, repose en paix !

*A mes frères Daniel KOLOU et Doh COULIBALY, merci pour votre soutien durant ces
moments difficiles, ce travail est aussi le vôtre, que Dieu bénisse vos familles.*

A mes frères et à ma sœur disparus dans la fleur de l'âge.

TITRE : Facteurs de réussite et d'échec de la gouvernance communautaire et alternative pour une gouvernance améliorée des points d'eau dans les zones rurales de l'Afrique de l'Ouest Francophone

TABLE DES MATIERES

1.INTRODUCTION ET MODES DE GOUVERNANCE DES POINTS D'EAU.....	5
1.1.INTRODUCTION	
1.2.LA GESTION DE L'EAU ET LES DIFFERENTS MODES DE GOUVERNANCE	
1.2.1.LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE	
1.2.2.LA GOUVERNANCE HYBRIDE	
1.2.3.LA GOUVERNANCE ETATIQUE	
2.METHODOLOGIE.....	9
2.1.REVUE DE LA LITTERATURE	
2.2.CADRE THEORIQUE	
2.3.LES LIMITES DE LA METHODOLOGIE	
3.PRESENTATION DES DIX ARTICLES SELECTIONNES POUR LA REVUE DE LA LITTERATURE.....	11
4.LES FACTEURS DE REUSSITE DE LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN MOBILISANT LE CADRE IAD D'OSTROM.....	18.
4.1.LES ATTRIBUTS DE LA COMMUNAUTE	
4.1.1. LE MECANISME DE SOLIDARITE VILLAGEOISE	
4.1.2.LA SOUMISSION A UNE AUTORITE RELIGIEUSE ET AUX DIVINITES	
4.2.CONDITIONS BIOPHYSIQUES ET MATERIELLES : LA BAISSSE DE LA PLUVIOMETRIE	
4.3.LES REGLES EN PRESENCE	
4.3.1.EXISTENCE DE REGLES DE COMPTABILITTE ET DE GESTION	

4.3.2.PRIX CONSENSUEL DE L’EAU	
4.3.3.LE CHOIX TRANSPARENT ET DEMOCRATIQUE DES GESTIONNAIRES	
4.3.4.LA REGLEMENTATION DE LA PÊCHE	
4.3.5.LES INCITANTS EN FAVEUR DES GESTIONNAIRES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES	
4.4.LES AUTRES FACTEURS DE REUSSITE DE LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE	
4.4.1.FORMATION ET NIVEAU SCOLAIRE DES GESTIONNAIRES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES	
5.LES FACTEURS D’ECHEC DE LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE DES POINTS D’EAU.....	24
5.1.LES ATTRIBUTS DE LA COMMUNAUTE / LES FACTEURS CULTURELS	
5.1.1.LE PRINCIPE DE L’ANTERIORITE D’INSTALLATION	
5.1.2.LES REPRESENTATIONS ANTHROPOLOGIQUES DE L’EAU	
5.2.LE NON-RESPECT DES REGLES EN PRESENCE	
5.2.1.LES DETOURNEMENTS ET LE MANQUE DE RIGUEUR DANS LA GESTION	
5.3.AUTRES FACTEURS : LES INTERVENTIONS EXTERIEURES	
6.MISE EN DISCUSSION DES RESULTATS.....	27
6.1.LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE ET L’INTERVENTION DE L’ETAT CENTRAL	
6.2.LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE ET L’HYBRIDATION	
7.CONCLUSION.....	29
8.BIBLIOGRAPHIE.....	32
8.1.LES DIX ARTICLES DE BASE DU TRAVAIL	
8.2.AUTRES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	
8.3.SITES WEB CONSULTES	

1. INTRODUCTION ET MODES DE GOUVERNANCE DES POINTS D'EAU

1.1.INTRODUCTION : *L'eau douce, une ressource essentielle qui se raréfie.*

« L'eau est source de vie » cet adage qu'on entend régulièrement dans les conférences et forums sur l'eau montre l'importance de cette ressource dans les activités humaines, au cœur de l'économie elle intervient dans les secteurs agricole, industriel, énergétique, et dans les loisirs...70% de l'eau prélevée au monde sert à l'activité agricole (www.worldwaterforum.org). Les unités de production et d'extraction ont parfois besoin de quantité importante d'eau pour poursuivre leurs activités, les cours d'eau douce servent aussi à produire de l'électricité et sont indispensables au bon fonctionnement des centrales nucléaires et à gaz. Les cours d'eau douce interviennent également dans les activités touristiques et ludiques. Par ailleurs L'eau est aussi vitale pour la vie au quotidien des ménages car elle est indispensable pour la cuisson des aliments, en somme on ne peut vivre sans eau.

La problématique de l'eau se pose de plus en plus avec urgence en Afrique de l'Ouest Francophone compte tenu du stress hydrique auquel les populations sont confrontées. Ce stress est causé par la croissance démographique et l'augmentation des besoins quotidiens d'eau potable, par l'impérieux défis de la réduction des émissions de CO2 qui conduit les Etats de la zone à mobiliser de grands cours d'eau douce pour la production d'énergie propre. Mais aussi par des enjeux nouveaux liés à l'agrobusiness. L'Afrique de l'Ouest est devenue une destination privilégiée pour ses terres arabes, les entreprises Chinoises ont exploité en 2008 35000 Ha pour la production de sésame au Sénégal et 10000 Ha au Mali pour la production de canne à sucre, 1200 Ha ont aussi servi à la production de canne à sucre au Togo en 2009 (CHAPONNIERE et al, 2011). Ces grandes surfaces cultivées exigeantes en eau accentuent la diminution des réserves d'eau.

Par ailleurs le réchauffement climatique et l'accélération des processus de désertification (BIED-CHARRETON et al, 2006) ainsi que l'allongement des saisons sèches aggravent le stress hydrique en asséchant les cours d'eau douce et les nappes phréatiques. Ce stress est l'une des causes de la faible disponibilité de l'eau potable dont le manque et la mauvaise qualité peuvent avoir des incidences désastreuses sur la survie des individus. La mauvaise qualité de l'eau est la cause de nombreuses affections diarrhéiques, 500 enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour à cause des maladies imputables au manque d'eau potable (www.un.org). Entre 2009 et 2010 les cas de bilharziose ont augmenté de 271% dans la commune rurale de Toffo au Togo parce que 50% de la population n'avait pas accès à des

sources d'eau potable (VISSIN et al, 2016). Pire l'accessibilité et la gouvernance de certains points d'eau peuvent être source de conflits parfois mortels, en 1989 les conflits récurrents entre agriculteurs Wolofs et éleveurs Maures pour le contrôle du fleuve Sénégal à la frontière des deux Etats ont débouché sur une grave crise provoquant des morts et des expulsions de population (BECKER & LERICOLLAIS, 1989).

C'est cette position centrale de l'eau, source de vie et source de paix qui explique mon intérêt pour la gouvernance de la ressource, thème central de mon mémoire qui s'intitule : Etat de la gouvernance communautaire et alternative pour une gestion améliorée des points d'eau dans les zones rurales de l'Afrique de l'Ouest Francophone.

Les problématiques de l'accessibilité et de la gouvernance de l'eau se posent de plus en plus avec urgence dans un contexte marqué non seulement par une faiblesse des investissements dans les infrastructures d'eau potable, mais aussi par la diminution de la ressource provoquée par une forte démographie, une croissance de l'activité humaine et ses incidences négatives sur l'environnement (pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques, perturbation de la pluviométrie...). En 2020 seulement 55% des populations des milieux ruraux de la zone d'étude avaient accès à des services de base d'eau potable (www.banquemonddiale.org).

Le cadre théorique d'Elinor Ostrom, Institutional Analysis and Development (IAD) sera mobilisé pour le travail, le modèle IAD apparu en 1982 dans (OSTROM et KISER, 1982) et plus explicité en 1994 dans l'ouvrage Rules, games and common-pool resources (OSTROM et al, 1994) fournit une grille d'analyse pour la gestion durable des ressources communes (HOLLAND et SENE, 2010). La gouvernance ici doit être prise dans un sens plus large, en plus de chercher à savoir qui prend les décisions et comment elles sont prises, nous chercherons à savoir comment les décisions prises sont mises en œuvre et quelle est leur efficacité. Par « points d'eau » il faut entendre les forages d'adduction d'eau potable et les cours d'eau douce à usage collectif. La zone d'étude porte sur les 7 pays francophones de l'Afrique de l'Ouest à savoir le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo, le Mali, le Burkina-Faso, le Niger. Le travail consistera à répondre à la problématique suivante :

Quels sont les facteurs de réussite et d'échec de la gouvernance communautaire des points d'eau et quelle est l'alternative pour une gouvernance améliorée plus bénéfique aux populations des zones rurales de l'Afrique de l'Ouest Francophone ?

Le mémoire qui est une revue de la littérature suivie d'une mise en discussion des résultats s'articulera autour des sections suivantes : d'abord la présentation des différents modes de

gouvernance et puis la méthodologie, ensuite la présentation des articles de base du travail, plus les facteurs de réussite et d'échec de la gouvernance communautaire et enfin la mise en discussion des résultats.

1.2.LA GESTION DE L'EAU ET LES DIFFERENTS MODES DE GOUVERNANCE

J'ai porté mon choix sur les zones rurales des 7 pays Francophones de l'Afrique de l'Ouest comme zone d'étude compte tenu du faible taux d'accès aux installations de base d'eau potable, en 2020 le taux d'accès était de 55% alors que la moyenne mondiale était de 82%. Le faible niveau d'investissement public et la pauvreté des populations pourraient expliquer cette situation. 44% de la population de ces 7 pays vit en dessous des seuils de pauvreté nationaux, la grande majorité des personnes précarisées vivent dans les zones rurales qui abritent 60% de la population totale. (www.banquemondiale.org). Les populations des zones rurales sont confrontées non seulement à un déficit d'eau potable mais aussi à un assèchement des cours d'eau douce, situation qui impacte négativement leurs activités qui sont pour la plupart agro-pastorales. Cette double difficultés d'accès fait de la gouvernance des points d'eau un enjeu majeur dans les stratégies de lutte contre la pauvreté en zone rurale. La gouvernance des points d'eau en zone rurale a évolué dans le temps, principalement à la charge de l'Etat dans les années 1960, elle a été déléguée aux communautés locales sous la pression des bailleurs de fonds internationaux au début des années 90 et par après à des prestataires privés dans certaines localités (ALOU, 2005).

Ainsi actuellement, plusieurs types de gouvernance des points d'eau existent en Afrique de l'Ouest Francophone. Dans la suite de cette section, je vais présenter successivement trois grands modes de gouvernance: La gouvernance communautaire, gouvernance hybride gouvernance Etatique.

1.2.1.GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

La gouvernance communautaire pourrait être défini comme un « *système de droits et de règles régissant l'exploitation des ressources naturelles...en ne recourant ni à la privatisation ni à la création d'instances centralisées...* » (OSTROM et al, 2013 : pp.123) au niveau local. La gouvernance communautaire s'établit dans de « *petites sociétés* » où la ressource est administrée par les bénéficiaires pour leur propre compte.

La littérature scientifique est divisée concernant l'efficacité de la gouvernance communautaire dans la gestion des points d'eau en Afrique de l'Ouest Francophone. En effet, dans certains cas, elle semble bien fonctionner et génère des bénéfices collectifs pour l'ensemble de la communauté. A titre d'exemple KOUKOUNGNON (2011) après une étude comparative de 3 modes de gouvernance des forages d'eau potable dans la zone d'Agboville en Côte d'Ivoire, conclut que la gouvernance communautaire est la plus apte à apporter plus de bénéfices aux populations. GARAMBOIS & al. (2018) montre, par ailleurs, à travers l'exemple du village de Djeuss au Sénégal que les initiatives collectives prennent facilement forme quand l'Etat est absent.

D'autres études illustrent des cas d'échec ou de dérives de gouvernance communautaire. GAGNERON, (2013) donne l'exemple des difficultés d'accès au barrage de Daringa, où les autochtones Yoms ont empêché l'accès aux éleveurs Peuls sous le motif qu'ils étaient les propriétaires terriens et que la gouvernance leur revenait de plein droit, position que les Peuls, « victimes » partageaient. Cette logique de l'antériorité de l'installation et des droits qui s'y rattachent en vigueur dans les zones rurales s'oppose au caractère universel et indiscriminé du service Public dans les démocraties occidentales et dans les administrations des Etats Francophones de l'Afrique de l'Ouest. KANKANDJA et SOKEMAWU (2017) traite de la même problématique dans les villages au nord du Togo. Cette différence de perception du bien public est aussi traitée par OLIVIER DE SARDAN et DAGOBI, (2000) dans les villages de Tillabéri au Niger où les gérants des comités villageois de gestion des points d'eau potable utilisent les fonds issus de la vente et destinés initialement à la maintenance des infrastructures à des fins de solidarité villageoise avec l'assentiment des populations. Une conception très pragmatique de la gestion qui diverge avec la conception des agences Etatiques qui prône un usage plus austère des fonds.

1.2.2.LA GOUVERNANCE HYBRIDE

La gouvernance hybride des forages d'eau potable a été instituée dans les pays de l'Afrique de l'Ouest Francophone sur recommandation du FMI et des bailleurs de fonds internationaux à travers les PAS dont l'objectif principal était de réduire les compétences de l'Etat central : « ...participant à la mouvance générales des politiques d'ajustement structurel ces transformations ont provoqué le transfert d'une bonne partie des prérogatives naguère relevant de l'Etat vers le privé et les communautés villageoises, Ce transfert de compétence de gestion a aussi été favorisé par les bailleurs de fonds du Niger... » (ALOU, 2005 : pp.165). La gouvernance hybride rassemble des représentants de l'Etat central, des communautés

villageoises et des entreprises privées au sein d'une même structure de gouvernance. En général la construction des infrastructures revient à l'Etat central, l'exploitation et la maintenance à une entreprise privée, la mobilisation des usagers et la surveillance aux communautés villageoises.

La littérature scientifique présente également des cas de réussite et d'échec de la gouvernance hybride des forages d'eau potable. DIOP et DIA (2011) présente un exemple de réussite de la gouvernance hybride dans le village de Ndiass au Sénégal. BARON & BONNASSIEU (2013) et BONNASSIEU & GANGNERON (2011) présentent des résultats plus contrastés de la gouvernance hybride au Bénin et au Burkina-Faso. Des réussites dans certains villages et des échecs dans d'autres.

1.2.3.GOUVERNANCE ETATIQUE

La gouvernance Etatique des forages d'eau potable (FEP) et des cours d'eau douce relève des autorités centrales, ce sont elles qui construisent les infrastructures, assurent la maintenance, décident des règles de fonctionnement et de la gestion quotidienne. De 1960 jusqu'à l'instauration des PAS, la gouvernance des FEP relevait principalement de l'Etat central (DIOP et DIA, 2011 ; ALOU, 2005 ; BONNASSIEUX et GANGNERONS, 2011)

GARAMBOIS et al, (2018) présente un cas de réussite de la gouvernance Etatique d'un cours d'eau douce dans le delta du fleuve Sénégal entre 1960 et 1980 où l'Etat aménageait de grands espaces irrigués qu'il redistribuait par parcelle de 1 Ha aux petits paysans, cette politique avait permis de réduire les inégalités, elle a été interrompue par l'instauration des PAS.

Par ailleurs, des études montrent qu'il faut se méfier des interventions extérieures (interventions menées par l'État ou des agences de coopération internationale) dans la gouvernance locale, car elles peuvent se heurter aux réalités locales. Les interventions Etatiques en plus de se heurter aux réalités locales peuvent déstabiliser la gouvernance locale. QUENSIERE et al, (2018) donne l'exemple des pêcheurs du delta du Niger au Mali. Enfin vu l'importance de l'eau potable dans la vie quotidienne des populations certains acteurs peuvent chercher à l'instrumentaliser, YAO (2010) présente l'exemple des villages de Yamoussoukro en Côte d'Ivoire où certains cadres récupèrent la gestion des infrastructures d'eau potable au moment des élections pour gagner la sympathie des électeurs.

2. METHODOLOGIE

Pour répondre à la question de recherche, nous avons procédé à une revue de la littérature, mobilisé ensuite le cadre théorique IAD développé par Elinor Ostrom pour présenter et mettre

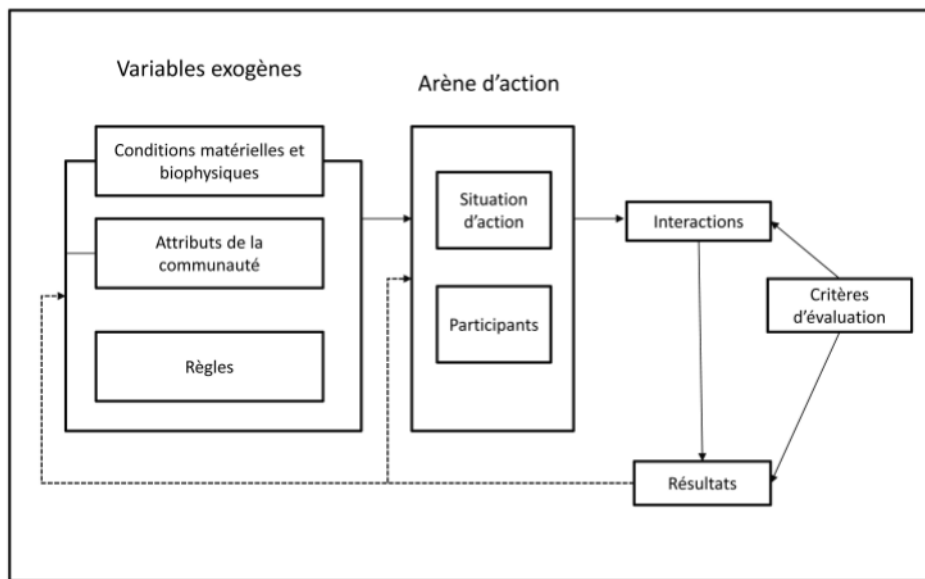
en discussion les résultats de la revue de la littérature. Les sections suivantes présentent d'abord la démarche entreprise pour sélectionner les articles pour la revue de la littérature et ensuite le cadre théorique IAD.

2.1.REVUE DE LA LITTERATURE

Les articles ont été sélectionnés à partir des sites, Cairn.info, Jstor, Research Gate, Google scholar, nous avons tenu à ce que chaque pays soit investigué au moins une fois dans les 10 articles, 2 pays sont traités à 2 reprises. L'article le plus ancien date de 2011 alors que le plus récent date de 2021, cet étalement de l'étude sur une longue durée pour mieux analyser les différentes évolutions intervenues dans le mode de gouvernance. 4 articles abordent la gouvernance des cours d'eau douce pour les activités agro-pastorales et halieutiques, les 6 autres traitent de la gouvernance des points des FEP. La mise en relief de deux emplois de l'eau pour montrer en quoi la ressource est déterminante pour la qualité de vie des populations des milieux ruraux de la zone d'étude. L'eau est capitale non seulement pour la santé de ces populations mais aussi pour leurs activités. Aussi nous avons tenu à ce que chaque article aborde la question de la gouvernance sous un angle spécifique afin d'éviter que tous les articles traitent de la problématique d'une façon identique.

2.2.CADRE THEORIQUE

Pour ce travail, j'ai mobilisé le cadre théorique « Institutional Analysis Development » (IAD) d'Elinor Ostrom, il porte sur la gouvernance des ressources naturelles communes. Le cadre IAD est une grille de lecture des situations de gestion des ressources naturelles communes, il est utilisé par plusieurs organismes internationaux (HOLLAND et SENE, 2010). Le cadre présente une arène d'action, une situation d'action qui sont influencées par des variables exogènes telles que : les caractéristiques biophysiques de l'environnement, les attributs de la communauté et les règles en présence, il relève aussi les différentes interactions que les acteurs entretiennent entre eux. Pour le travail nous nous sommes plus intéressé aux variables exogènes en relevant quelques interactions entre les acteurs.



Source : (HOLLAND et SENE, 2010)

2.3.LES LIMITES DE LA METHODOLOGIE

La limite principale à ma méthodologie est l'absence de travail de terrain, qui ne permet pas de mieux observer les évolutions récentes dans les modes de gouvernance surtout pour des zones où les données datent de 20 ans. Aussi le très peu de recherche quantitative dans les articles étudiés ne permet pas d'avoir une représentation à l'échelle nationale des résultats obtenus.

3.PRESENTATION DES DIX ARTICLES SÉLECTIONNÉS POUR LA REVUE DE LA LITTÉRATURE

Dans cette section je présente les dix études sélectionnées pour la revue de la littérature, je procède chaque fois de la même manière, d'abord je présente le contexte dans lequel l'étude s'est déroulée, ensuite la problématique à résoudre et enfin j'expose les résultats.

3.1. Étude de KOUKOUGNON Wilfried Gauthier (2021), intitulée « Gouvernance locale des points de service d'eau potable en milieu rural de la sous-préfecture d'Agboville »

L'étude analyse les différents modes de gouvernance de l'eau dans les villages de la sous-préfecture d'Agboville dans une approche comparative et relève les causes des insuffisances de la gestion communautaire, même si cette gestion reste la plus avantageuse pour les populations.

L'étude vise à répondre aux questions suivantes : a) Quelles sont les différents modes de gouvernance de l'eau dans les villages de la sous-préfecture d'Agboville ? b) Quels sont les points à améliorer pour une gouvernance communautaire plus efficace et plus bénéfique pour les populations ?

L'étude relève trois modes de gouvernance dans les villages d'Agboville, la gouvernance communautaire assurée par les comités de gestion du point d'eau (CGPE), la gestion villageoise déléguée (GVD) qui est une formule où la communauté à la place d'un comité formelle choisit deux ou trois résidents de confiance pour la gestion du point d'eau et la gestion privée où le point d'eau est géré par un individu (Mécène). 72,7% des point d'eau gérés par les CGPE sont en bonne marche contre 36,4% pour les deux autres modes de gouvernance. Pour améliorer l'efficacité des CGPE l'auteur propose de sécuriser les recettes dans des institutions financières, de tenir un cahier d'enregistrement des recettes et dépenses, de former les gestionnaires, de prévoir des maintenanciers qui résident au sein des villages et de prévoir des clôtures avec portillon pour les points d'eau afin de prévenir les cas de vandalisme.

3.2. Etude de YAO YAO Léopold (2010), intitulée « Décentralisation et gouvernance locale : Analyse socio-anthropologique de la participation communautaire en matière d'hydraulique villageoise en Côte d'Ivoire »

Cette étude évalue la gouvernance communautaire des point d'eau dans les villages de la région de Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, elle s'est effectuée dans le contexte du transfert de la gouvernance des points d'eau en zone rurale de l'Etat central vers les communautés villageoises. L'étude a cherché à répondre aux questions suivantes : a) Quelle est l'effectivité de la gouvernance communautaire des FEP dans les villages de Yamoussoukro ? b) Les communautés gouvernent-elles réellement les FEP ? c) Quelles sont les jeux d'acteurs autour des FEP ?

L'étude permet de mettre en relief que la gouvernance des FEP n'est pas toujours l'œuvre des communautés comme instituée par les autorités, la gouvernance des FEP est récupérée par les chefs de villages, les notables influents et leurs proches pour des enjeux de pouvoir, mais aussi par les cadres politiques à la veille des élections pour se faire élire.

3.3. Etude de OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, DAGOBI Abdoua Elhadji (2000) intitulée, « La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? Le cas de l'hydraulique villageoise au Niger »

L'article a été écrit après le désengagement de l'Etat central du Niger de la fourniture de plusieurs services aux populations sous l'impulsion des plans d'ajustement structurel du FMI. La gestion de l'eau dans les zones rurales a été transférée aux communautés villageoises, l'objectif de l'étude a été d'évaluer cette gouvernance communautaire dans les villages de la région de Tillabéry au Niger. L'article a cherché à répondre aux questions suivantes : a) La gestion communautaire des FEP instituée par les autorités est-elle effective dans la région de Tillabéry ? b) La gestion des FEP n'est-elle pas détournée par des acteurs influents des communautés à des fins personnels ?

L'article parvient à démontrer que la majorité des FEP dans la zone d'étude n'est pas en réalité gérée par les communautés, ils sont contrôlés pour la plupart par les chefs coutumiers et leurs proches, ainsi que par des riches commerçants. Par ailleurs la communauté ne serait pas un bloc homogène avec des intérêts communs comme le croient les responsables Etatiques et les bailleurs de fonds internationaux. La communauté est un ensemble hétérogène de groupe d'acteurs avec le plus souvent des intérêts opposés, ce qui permet de mieux comprendre pourquoi la gouvernance des FEP ne profite pas à l'ensemble de la population mais plutôt aux gestionnaires.

3.4. Etude de BARON Catherine, BONNASSIEUX Alain (2013), intitulée, « Gouvernance hybride, participation et accès à l'eau potable : Le cas des associations des usagers de l'eau (AUE) au Burkina-Faso »

L'étude a été réalisée en 2013 suite à une nouvelle politique de gouvernance de l'eau potable en zone rurale au Burkina-Faso, cette réforme intervient dans la diffusion dans les pays en développement du référentiel néolibéral en vogue dans les pays développés et au sein des grandes agences de coopération au développement. Ce référentiel qui prône un désengagement de l'Etat central dans la fourniture des services au profit du marché et des communautés. L'étude présente deux types de mode de gouvernance hybride.

L'étude a cherché à répondre aux questions suivantes : a) Quels sont les modes de gouvernance de l'eau en zone rurale au Burkina-Faso suite à la réforme qui transfère la gestion de l'eau de l'Etat central aux communes ? b) Quelle est la place des associations d'usagers dans le mécanisme de gouvernance ?

L'étude relève principalement deux types de gouvernance hybride dans les zones rurales en fonction du type d'infrastructure. Les pompes à motricité humaine (PMH) sont gérées conjointement par la commune et l'association des usagers de l'eau (AUE) avec des pouvoirs élargis à l'AUE, c'est elle qui se charge de l'exploitation quotidienne, de collecter les cotisations, des dépannages...elle paye une redevance à la commune qui reste propriétaire de l'ouvrage. Le deuxième type de gouvernance hybride concerne les Adductions d'eau potable simplifiée (AEPS), c'est un système constitué d'un château qui distribue l'eau à différentes bornes fontaines sur le territoire du village. Le mécanisme de gouvernance est constitué de la commune comme propriétaire de l'ouvrage, qui délègue l'exploitation et la maintenance à une entreprise privée et le monitoring à l'association des usagers, dont le faible pouvoir consiste à recenser les plaintes des usagers.

3.5. Etude de BONNASSIEUX Alain, GANGNERON Fabrice, (2011) intitulée, « Des mini-réseaux d'eau potable : entre enjeux politiques et arrangement locaux. Le cas de la commune de Djougou au Bénin »

L'étude a été conduite pour évaluer la politique de décentralisation de la gouvernance de l'eau en milieu rural au Bénin, une réforme sur recommandation des bailleurs de fonds internationaux qui visait à transférer certaines compétences dont celle de la gestion de l'eau de l'Etat central vers les communes. L'étude note une évolution de la gouvernance dans le temps : 1) Années 60-70 : gouvernance Etatique, 2) Années 80-90 : gouvernance communautaire, 3) Années 2000 : gouvernance hybride avec introduction des entreprises privées

L'étude consistait à répondre aux questions suivantes : a) Quelles sont les évolutions intervenues dans la gouvernance de l'eau dans la commune de Djougou après la politique de décentralisation des années 2003 ? b) Cette réforme a-t-elle été bénéfique aux populations ?

L'étude permet de montrer que la réforme a affaibli le pouvoir des communautés aux profits des opérateurs du marché (entreprises et fermiers indépendants). Dans le village de Kolonkondé la réforme a mis fin à la gouvernance communautaire assurée par l'association des usagers d'eau, la gestion a été confiée par la commune à un fermier qui lui payait une redevance en retour. L'étude montre que dans le village la réforme a mis fin à une dizaine d'années de bonne gestion communautaire qui a pu dégager des excédents pour étendre le réseau d'adduction d'eau potable. L'augmentation unilatérale du prix de l'eau par le fermier a provoqué une désaffection des bornes fontaines par les populations et une chute drastique des recettes.

3.6. Etude de DIOP Moussa, DIA Hamath, 2011, intitulée « Reformes des services d'eau en milieu rural Africain : enjeux et limites du montage institutionnel de gestion, étude de cas au Sénégal »

L'étude se déroule dans le village de Ndiass à 50 km de Dakar, suite à la réforme de la réglementation sur la gouvernance communautaire des points d'adduction d'eau potable en milieu rural au Sénégal. Elle évalue le nouveau dispositif institutionnel pour en relever les avantages et les limites. Avant les années 1980 la gestion des points d'eau en zone rurale dépendait exclusivement de l'Etat, mais à partir de 1980 avec les plans d'ajustement structurel (PAS) imposés par le Fonds Monétaire International, l'Etat va se désengager pour rétrocéder la gouvernance aux communautés. Le mécanisme va mettre sur pied des comités de gestion villageois (CGV) élus par l'ensemble des villageois et chargé de la gestion du forage. Après 9 ans vu les faibles résultats à savoir détournements, la corruption au sein des comités, pannes régulières des forages, le ministère de l'Hydraulique Sénégalais va mettre sur pied la Réforme du système de gestion des forages ruraux motorisés (REGEFOR). Le nouveau montage institutionnel va dissoudre les CGV pour les remplacer par les Associations d'usagers du forage (ASUFOR) et déléguer l'exploitation du forage à une entreprise privée.

L'étude a consisté à répondre aux questions suivantes : a) Quelles sont les évolutions intervenues dans la gouvernance des forages dans le village de Ndiass avec la mise en œuvre de la REGEFOR ? b) La nouvelle réforme a-t-elle apporté des bénéfices aux populations dans l'accessibilité à l'eau potable ? c) Quelles sont les limites de la réforme ?

L'étude a prouvé que l'hybridation de la gouvernance avec la transformation des comités de gestion villageois en Association d'usagers du forage comme maître d'ouvrage, la délégation de l'exploitation et de la maintenance à des entreprises privées ainsi que la mise sur pied d'un comité de surveillance composé du sous-préfet, d'un responsable du ministère de l'hydraulique et du président de la communauté rurale a permis de mettre fin aux pannes régulières et garantir une fourniture durable de l'eau potable aux populations. Mieux les excédents dégagés de la vente d'eau ont permis d'étendre le réseau d'eau potable à certains villages voisins. Cependant la réforme vu l'intégration des entreprises privées et la nécessité de couvrir leurs coûts et de dégager une marge, a induit une augmentation du prix de la bassine de 5 à 10 F CFA, situation qui a détourné les populations les plus pauvres des forages.

3.7. Etude de GARAMBOIS Nadège, EL OUAAMARI Samir, FERT Mathilde, RADZIK Léa, (2018), intitulée « Politique hydro-agricole et résilience de l'agriculture familiale : Le cas du delta du fleuve Sénégal »

L'étude a été conduite suite à la crise alimentaire de 2008 qui a vu une flambée mondiale des prix des céréales et des soulèvements de populations dans plusieurs pays en développement dont le Sénégal. L'article analyse les évolutions intervenues dans la politique hydraulique dans la région du bas delta au Sénégal de 1960 à 2018. La région a connu plusieurs modes de gouvernance du fleuve Sénégal : 1) 1960-1980. Gouvernance exclusivement Etatique, 2) 1980-2000 Délégation aux communautés à travers les Unions hydrauliques, 3) Depuis 2000 retour de l'Etat avec une gouvernance au profit de l'agriculture capitaliste.

L'étude a cherché à répondre aux questions suivantes : a) Quelles sont les évolutions intervenues dans le mode de gouvernance du fleuve Sénégal dans la région du bas delta ? b) Quels sont les effets des différents modes de gouvernance pour les populations ? c) Comment les populations s'organisent-elles pour suppléer l'absence de l'Etat ?

L'étude montre que la période 1960-1980 caractérisée par une gouvernance exclusivement Etatique a été plus bénéfique aux populations les plus démunies, l'Etat distribuait des petites parcelles irriguées d'un hectare en moyenne. Entre 1980 et 2000 le désengagement de l'Etat au profit de la gouvernance communautaire à travers les Unions hydrauliques a plutôt favoriser les individus les plus riches qui pouvaient acquérir les équipements d'irrigation et creuser les inégalités de revenus. La reprise en main par l'Etat de la politique hydraulique à partir de 2000 a aggravé cette situation en investissant au profit de l'agriculture capitaliste. Des initiatives locales naissent pour palier à cette absence de l'Etat, dans le village Thilène les villageois se sont organisés pour irriguer 400 hectares au profit de l'agriculture familiale.

3.8. Etude de GANGNERON Fabrice, 2011, « Heurs et malheurs dans la gestion communautaire du barrage de Daringa dans la commune de Djougou au Bénin »

L'étude a été menée pour relever pourquoi le barrage de Daringa construit par les autorités Béninoises pour accroître principalement les activités pastorales n'a pas donné les résultats attendus. Les autorités ont institué une gouvernance communautaire par la mise sur pied des Unités agro-Sylvio-pastorale (UASP) composée de groupement d'intérêt économique

(GIE) qui représente chaque secteur d'activité. A savoir un GIE pour les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les maraichers et les sylviculteurs.

L'étude a cherché à répondre aux questions suivantes : a) La gouvernance communautaire du barrage de Daringa a-t-elle été effective ? b) Quels sont les éléments qui ont bloqué la gouvernance communautaire du barrage ?

L'étude permet de comprendre pourquoi le barrage qui à l'origine devait augmenter surtout les activités pastorales n'a pas atteint les objectifs escomptés. Les autochtones Yoms qui sont principalement agriculteurs ont bloqué l'accès du barrage aux éleveurs Peuls en vertu du droit de l'antériorité de l'installation. En effet ce principe est fondamental dans l'organisation sociale des zones rurales, il structure la distribution des droits et des obligations. Ce principe est diamétralement opposé au principe d'égalité entre citoyens qui organise l'Etat central et est l'une des causes majeures de l'échec des projets conduits par l'Etat central et les bailleurs de fonds dans les zones rurales.

3.9. Etude de KANKANDJA Malike Pouguinipo, SOKEMAWU Koudzo, (2017), intitulée « Territorialité, autochtonie et ethnicité : Des fondamentaux liés à l'accès aux eaux pastorales dans la région des savanes au Nord du Togo »

L'étude a été conduite dans les villages de Timbou, Pogno, Korbongou, Dapaong au nord du Togo pour comprendre le système d'accès des éleveurs aux eaux douces. Le mode de gouvernance des eaux pastorales est communautaire. Les auteurs ont cherché à répondre aux questions suivantes : a) Tous les éleveurs de la zone ont-ils les mêmes droits d'accès aux eaux pastorales ? b) Qu'est-ce qui conditionne l'accès des éleveurs aux eaux pastorales ?

L'étude a permis de comprendre que tous les éleveurs n'ont pas les mêmes droits d'accès aux eaux pastorales, l'accès est déterminé par l'antériorité d'installation de son groupe ethnique, les éleveurs autochtones Boma-Gourma ont plus de droit d'accès que les éleveurs allochtones Peuls. 100% des éleveurs Boma-Gourma enquêtés déclarent avoir un accès libre en tout temps aux eaux pastorales contre 40% et 21,33% d'éleveurs Peuls respectivement en saison pluvieuse et saison sèche. Ce principe organisateur est contraire au principe fondamental de la politique de l'eau au Togo qui vise un accès équitable de toutes les catégories sociales aux ressources naturelles en eau.

3.10. Etude de QUENSIERE Jacques, TOUNKARA Bocary Samba, KANE Alioune, (2018), intitulée « La résilience perdue des pêcheries du delta central du Niger : Une illustration de la nature systémique complexe de la résilience »

L'étude a été réalisée pour analyser les évolutions du mode d'organisation des pêcheries du delta central du fleuve Niger au Mali ainsi que les effets des interventions extérieures sur les modes de gouvernance communautaires et comment les communautés réagissent aux différents types de perturbation.

L'étude a été conduite pour répondre aux questions suivantes : a) Comment les communautés des pêcheurs ont-elles résisté à l'intervention de l'Etat Malien avec l'introduction d'une licence de pêche ? b) Comment ont-elles pu faire preuve de résilience face à la sécheresse ? c) Quels sont les effets pervers des interventions extérieures sur l'auto-organisation des pêcheurs ?

L'étude a permis de démontrer que les communautés de pêcheurs Bozo ont développés pendant des années des stratégies d'auto-organisation très efficaces qui leur ont permis de résister au projet de l'Etat central Malien de contrôler leur activité par l'introduction d'une licence. Mieux les communautés parviennent à résister aux catastrophes naturelles comme la sécheresse. Ce sont plutôt les interventions extérieures qui viennent fragiliser l'efficacité de l'auto-organisation. Il est donc erroné pour les agences de Coopération au développement de toujours penser qu'elles viennent « ...aider les gens à s'aider eux-mêmes ... » certaines communautés fonctionnent très bien sans intervention extérieure.

4. LES FACTEURS DE REUSSITE DE LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE IDENTIFIES EN MOBILISANT LE MODELE IAD D'OSTROM

Les facteurs de réussite de la gouvernance communautaire des points d'eau ont été identifiés à partir du modèle IAD, surtout sur les variables exogènes à savoir les conditions matérielles et biophysiques, les attributs de la communauté et les règles qui influencent la gestion commune.

4.1. LES ATTRIBUTS DE LA COMMUNAUTE

Les attributs d'une communauté peuvent être perçus comme des normes, des caractéristiques, des habitudes, des représentations propres à une communauté qui peuvent stimuler un phénomène, l'accélérer, le ralentir ou le bloquer. Dans le cas de la gouvernance des point d'eau

certaines pratiques ou perceptions propres aux communautés facilitent ou entravent la gouvernance.

4.1.1. LE MECANISME DE SOLIDARITE VILLAGEOISE

Dans les zones rurales d'Afrique de l'Ouest l'on constate une faible pénétration de l'économie de marché et une ampleur limitée des logiques individualistes qui accompagnent le système capitaliste. La communauté prime sur l'individu, chacun est redevable envers sa communauté, les logiques communautaires structurent les perceptions et les agissements des individus. La communauté est perçue comme un socle, un rempart à la fragilité de l'individu, elle est garante de la survie de chacun (MARIE, 2008), il est donc légitime et logique que chacun participe au maintien et à la consolidation de la communauté, c'est un devoir.

INITIATIVE INDIVIDUELLE REDISTRIBUTIVE POUR LA COLLECTIVITE : La communauté aussi veille à ce que les membres qui ont connu une réussite sociale fassent preuve de solidarité et de générosité envers les autres. Dans le village de « Petit Yapo » en Côte d'Ivoire l'infirmier qui est ressortissant du village a installé dans l'enceinte de l'infirmerie une pompe à ses frais, il prend aussi en charge les coûts de maintenance, tous les villageois ont accès gratuitement à cette pompe (KOUKOUGNON, 2021). Cette action pourrait être perçue comme une reconnaissance envers le village en ce sens que la solidarité des membres de la communauté est souvent mobilisée par les familles pour financer les frais scolaires.

PRIX (SOLIDAIRE) EN FONCTION DES REVENUS : Dans le village de Ndiass les usagers de l'eau qui avaient plus de revenus acceptaient de payer l'eau plus chère pour que l'on puisse éponger les dettes des ménages les plus démunis (DIOP & DIA, 2011). Les dettes des individus sont perçues comme celles de toute la communauté, la redevabilité envers la communauté impose que chacun participe à leur remboursement. Cette façon d'agir a permis au comité de gestion de l'eau de disposer en permanence de fonds pour assurer les coûts de maintenance et garantir un système durable de fourniture d'eau au bénéfice des populations.

PRELEVEMENTS LORS DES FETES COLLECTIVES : A Safatan dans la région de Tillabéry au Niger, les villageois se sont accordés pour prélever 200 Frs à chaque mariage ou chaque baptême pour augmenter les recettes du comité de gestion du FEP. Dans le delta central du fleuve Niger au Mali, les villages de pêcheurs Bozo s'invitent réciproquement «...aux levées de défens et pêche dans de marres résiduelles » (QUENSIERE & al, 2018 : p.43), ces habitudes permettent une répartition plus équilibrée de la ressource et une prévention de certains conflits, elles aident à assurer une gouvernance paisible du fleuve.

4.1.2. LA SOUMISSION A L'AUTORITE RELIGIEUSE ET AUX DIVINITES

La pratique des grandes religions monothéistes et les croyances à des divinités sont très répandues dans les zones rurales de l'Afrique de l'Ouest francophone, ces cultes ont une place centrale dans l'organisation sociale et culturelle des communautés. Dans certaines zones où l'on note une faible représentation de l'Etat central ce sont les autorités religieuses qui se chargent de la gestion au quotidien des affaires de la collectivité (QUENSIERE et al, 2018). Les populations les perçoivent comme les représentants de l'ordre divin et se soumettent à leur autorité, parfois elles ont même de l'ascendance sur les représentants de l'Etat central lorsque ceux-ci sont présents dans la zone. Autrement dit dans certaines zones les décisions des autorités religieuses ont plus de poids que celles de l'administration (OLIVIER DE SARDAN et DAGOBI, 2000) . A Koulbagou village de la région de Tillabéry au Niger après divers échecs des cotisations prévues pour la maintenance du forage, une directive religieuse prise un vendredi a incorporé ces cotisations au sein de la Zakat (la dîme religieuse) pour contraindre les villageois au paiement. Une botte de mil est prélevée sur 30 récoltées et reversée à l'intendant de la mosquée qui se charge aussi de la maintenance du FEP, (OLIVIER DE SARDAN & DAGOBI, 2000). Dans le delta central du fleuve Niger au Mali, les pêcheurs Bozo pratiquent le culte des Génies des eaux qu'ils reconnaissent comme propriétaires du poisson, ces Génies sont représentés par le *Dyituu*, le « maître des eaux » . Ce dernier est chargé après les sacrifices annuels pour renouveler le pacte entre Génies et humains de « *...fixer les conditions générales de la pratique halieutique (dates des mises en défens et des grandes pêches collectives, interdiction de certaines pêches en certains lieux, rejet des alevins dans l'eau...)...* » (QUENSIERE et al, 2018 : p.38)

4.2. CONDITIONS BIOPHYSIQUES : LES VARIATIONS DE LA PLUVIOMETRIE

Aussi paradoxale que cela puisse paraître, la baisse de la pluviométrie aide à la bonne gouvernance des pompes villageoises, pendant la période de pluie les FEP sont délaissés au profit de l'eau gratuite des marigots et des rivières. Les FEP voient leurs recettes augmentées en saison sèche avec la baisse de la pluviométrie et l'assèchement des marigots et rivières. Cette augmentation de l'activité en saison sèche permet de supporter les coûts de maintenance et d'assurer une fourniture continue de l'eau potable. Cette baisse de la fréquentation en saison pluvieuse est notée par BONNASSIEU & GANGNERON (2011) dans le village de Kolonkondé au Benin, « *...en saison des pluies que ce soit avant ou après 2008 la distribution aux bornes fontaines est tellement faible que certaines ferment, les populations se tournant essentiellement vers les puits et les eaux de surface. Ce n'est qu'en saison sèche lorsque les*

puits tarissent que les adductions d'eau villageoises fonctionnent à plein... » (BONNASSIEU & GANGNERON, 2011 : p.85)

Le manque de pluie comme nous venons de l'indiquer est un facteur de bonne gouvernance des forages d'eau potable, l'abondance aussi permet une bonne gouvernance des cours d'eau dans la mesure où elle garantit une disponibilité de la ressource. L'on doit en tenir compte dans la mise sur pied des organisations de gouvernance de l'eau en milieu rural.

Le plein des rivières et des barrages en saison des pluies réduit les tensions et les risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs et entre autochtones et allochtones. Dans les villages de Timbour, Pogno, Dapaong, Mandouri...au Nord du Togo, 40% des éleveurs Peuls (considérés par les Moba-gourma, l'ethnie majoritaire comme des allochtones) déclaraient lors d'une enquête de terrain avoir un accès libre aux eaux douces pour leur bétail en saison pluvieuse contre 21,33% en saison sèche (KANKANDJA et SOKEMAWU, 2017).

4.3. LES REGLES EN PRESENCE

4.3.1.EXISTENCE DE REGLES DE COMPTABILITE ET DE GESTION

La tenue d'un cahier de comptabilité où sont enregistrées les recettes et les dépenses ainsi que le dépôt des fonds sur un compte au nom de l'organisation communautaire aide à une bonne gouvernance. Dans les villages d'Agboville en Côte d'Ivoire 72,7% des 22 pompes gérées par les communautés étaient en état de fonctionner au moment de l'étude contre 36,4% dans les autres modes de gestion. L'une des raisons relevait du fait que « les comités de gestion du point d'eau (CGPE) », gestion communautaire, disposaient d'un cahier d'enregistrement, une partie de ces comités sécurisait les fonds dans une structure financière alors que dans les 11 pompes où existaient d'autres modes de gouvernance, on notait l'absence d'un cahier d'enregistrement et d'un compte de dépôt, les fonds étaient gardés chez les gestionnaires. Situation de nature à augmenter le risque de confusion entre les recettes de la vente de l'eau et les fonds personnels des gestionnaires, ainsi que les risques de détournement (KOUKOUNGNON, 2021).

4.3.2.UN PRIX CONSENSUEL DE L'EAU

Certaines des études ont démontré que dans les villages où le prix de l'eau aux pompes était décidé en concertation avec les communautés la fréquentation des points d'eau était élevée et les encaissements plus faciles. Dans les villages d'Agboville le prix de l'eau a été fixé en accord avec les communautés, 20-25 frs par récipient de 20-25 L ou un prix forfaitaire

hebdomadaire de 100 Fr ou mensuel de 200-100 Fr en fonction de la taille du ménage (KOUKOUGNON, 2021). A Daringa dans la commune de Djougou au Bénin un prix consensuel de 10fr le seau de 25 L a été fixé. Cependant à Kolonkondé dans la même région, la réforme de la gouvernance communautaire a confié l'exploitation du FEP à un opérateur privé qui a fixé les prix sans concerter la population, le m³ est passé de 330 Fr à 500 soit une augmentation de 51% , cette situation a entraîné le mécontentement de la population qui s'est détournée de la pompe pour s'orienter vers les puits traditionnels et les rivières (BONNASSIEUX et GANGNERON, 2011).

4.3.3.LE CHOIX TRANSPARENT ET DEMOCRATIQUE DES GESTIONNAIRES :

Le mode désignation des dirigeants des organisations communautaires est aussi important dans la réussite de la gouvernance, le choix doit être démocratique et transparent pour permettre aux communautés de choisir les meilleurs profils. Dans les villages d'Agboville en Côte d'Ivoire les CGPE sont composés de 5 à 7 membres issus d'une élection organisée lors d'une assemblée générale au village (KOUKOUGNON, 2021). Ce fait pourrait être l'un des facteurs de réussite des CGPE. A Kolonkondé l'équipe élue par les usagers pour la gestion du forage a été démise en 1997 suite à des détournements, la population a élu une nouvelle équipe qui a mieux géré pendant une dizaine d'années. La bonne gestion a permis de faire des bénéfices et de décaisser 5 millions de Fr CFA au titre de la contribution du village à l'extension du réseau d'adduction d'eau (BONNASSIEUX et GANGNERON, 2011)

Selon certains articles sélectionnés pour ce travail, les dysfonctionnements au moment des élections des gestionnaires sont l'une des causes de la mauvaise gestion. Les chefs du village imposent leurs proches à la tête des organisations ou tripatouillent les élections en faveur de leurs candidats. Dans la région de Yamoussoukro en Côte d'Ivoire, « *...la création de comité de gestion des points d'eau s'est vue réduite dans la plupart des cas aux membres de famille des chefs et des notables influents...* » (YAO, 2010 : p.133) cette situation est l'une des causes de la disparition de 145 comités sur 366 (YAO, 2010) . A Goro Bandé quartier du village de Bangoutara dans la région de Tillabéri au Niger, le chef et ses proches gèrent le forage depuis sa mise en fonction, ils s'opposent à l'installation d'un comité de gestion, situation qui a poussé les habitants à refuser une cotisation pour la réparation d'une panne (DE SARDAN et DAGOBI, 2000).

4.3.4.LA REGLEMENTATION DE LA PÊCHE

L'édiction de règles communautaires pour encadrer les activités halieutiques est aussi un facteur de réussite de la gouvernance des cours d'eau douce surtout dans des contextes marqués par une lente régénération des stocks de poissons, causée par la surpêche et les défis environnementaux... Dans le delta central du fleuve Niger au Mali, le « Dyituu », Maître des eaux servait d'intercesseur entre les humains et les « *génies maîtres des ressources naturelle : ce maître d'eau reconduit annuellement par des sacrifices appropriés le pacte initial avec les génies, fixe les conditions générales de la pratique halieutique (date des mises en défens et des grandes pêches collectives, interdiction de certaines pêches en certains lieux, rejet des alevins dans l'eau)...* » (QUENSIERE et al, 2018 : p.38)

4.3.5. LES INCITANTS EN FAVEUR DES GESTIONNAIRES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

La rétribution des gestionnaires et des fontainières des organisations communautaires est aussi un facteur de réussite, KOUKOUNGON, (2021) a démontré que les FEP gérés par les CGPE dont les membres percevaient une rémunération donnaient de meilleurs résultats par rapport aux autres modes de gouvernance caractérisés par le bénévolat. En effet les gestionnaires des CGPE des villages de Bonikro, Bodoukro, N'chopo percevaient 2500 FCFA/mois, les fontainières de Ouanguié, 15% des recettes recouvrées...

4.4 LES AUTRES FACTEURS DE REUSSITE DE LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

4.4.1. FORMATION ET NIVEAU SCOLAIRE DES GESTIONNAIRES DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

Le niveau scolaire mais surtout la formation des gestionnaires aux procédures comptables de base et aux outils de gestion sont des déterminants de réussite de la gouvernance. A Kolonkondé après la destitution de l'équipe précédente en 1997 par l'association des usagers de l'eau (AUE), une nouvelle équipe conduite par un « *jeune lettré* » a été mise sur pied et a très bien géré pendant une dizaine d'années au point de dégager des bénéfices (BONNASSIEUX et GANGNERON, 2011). Dans les villages d'Agboville les responsables des CGPE avaient reçu des formations de base en comptabilité de la part de l'Office national de l'eau potable (ONEP), de l'union Européenne et de l'ONG International Rescue Committee (IRC) (KOUKOUNGON, 2021), ces formations font partie des facteurs qui ont permis aux CGPE d'avoir des meilleurs résultats par rapport aux autres modes de gouvernance, rappelons que 72,7% des FEP gérés par les CGPE fonctionnaient correctement contre 36,4% pour les

autres modes de gestion (KOUKOUNGNON, 2021). L'auteur a aussi relevé dans son étude que l'analphabétisme et le manque de formation des gestionnaires étaient la cause de nombreux dysfonctionnements. Les responsables élus de l'Association des usagers du forage (ASUFOR) de Ndiass au Sénégal ont été formés par les cabinets Burgeap et Semis aux procédures comptables et outils de gestion, c'est l'un des facteurs de réussite de l'ASUFOR de Ndiass qui « ...avec une épargne de 14 000 000 F CFA en 2006 tirés de la vente de l'eau...constitue une vitrine de l'Etat Sénégalais à l'égard des bailleurs, des agences d'aide et cristallise l'attention des chercheurs pour comprendre les raisons d'un tel succès comparé aux autres ASUFOR... » (DIOP et DIA, 2011 : p.39).

5. LES FACTEURS D'ECHEC DE LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE DES POINTS D'EAU

5.1. LES ATTRIBUTS DE LA COMMUNAUTE / LES FACTEURS CULTURELS

5.1.1. LE PRINCIPE DE L'ANTERIORITE D'INSTALLATION

Le principe de l'antériorité d'installation est une règle fondamentale qui structure et organise en grande partie l'organisation socio-politique des zones rurales de l'Afrique de l'Ouest. Ce principe veut que les premières communautés à s'installer sur une zone en soient les maîtres exclusifs, c'est à eux de décider de l'organisation de la société et de la distribution des droits et des obligations. Ils peuvent s'octroyer légitimement plus de droits que les autres communautés qui coexistent sur le même espace. Dans les zones rurales les premiers à s'installer sur un territoire ont une accessibilité plus grande aux ressources que les suivants (GANGNERON, 2011 ; KANKANDJA et SOKEMAWU, 2017) Ce principe fondamental est diamétralement opposé au principe organisateur de l'Etat central, qui veut que tous les citoyens soient égaux en droits et en obligations et que l'accès aux ressources soit équitable et universel indépendamment de l'origine ethnique ou religieuse. Cette contradiction entre les deux logiques organisatrices est l'une des causes majeures de l'échec des politiques d'organisation initiées par l'Etat central mais aussi de nombre de projets de développement conduits par les grands organismes et les ONG de la coopération au développement.

Dans le village de Daringa dans la commune de Djougou au Bénin, les autochtones Yoms, l'ethnie majoritaire ont paralysé le fonctionnement de l'Unité Agro-Sylvio-Pastorale

(UASP) structure mise en place par les autorités, composée de toutes les communautés et qui était en charge de la gouvernance du barrage. Pire ils ont empêché physiquement les éleveurs Peuls d'avoir accès au barrage qui avait été construit par les autorités pour le développement des activités pastorales, agricoles et sylvicoles. Les Yoms ont justifié cette action par le fait qu'ils étaient les propriétaires terriens et qu'une fois construit l'Etat aurait dû leur confier la gestion du barrage pour qu'ils décident des droits d'accessibilité (GANGNERON, 2011).

Dans les villages de Timbou, Dapaong, Pogno, Mandouri...au Nord du Togo, les autochtones Moba-Gourma restreignent l'accès des cours d'eau aux éleveurs Peuls considérés comme allochtones, 40% des éleveurs Peuls interviewés déclarent avoir un accès facile aux cours d'eau pendant la saison des pluies contre 21,33% pendant la saison sèche. Alors que 100% des éleveurs Moba-Gourma interviewés déclarent avoir un accès libre aux cours d'eau en toute saison (KANKANDJA et SOKEMAWU, 2017). Dans la commune de Djougou « *...les éleveurs Peuls qui vivent à la périphérie. Des villages boivent l'eau des marigots souvent souillée par les animaux...* » (BONNASSIEUX et GANGNERONS, 2011 : p.82), vu qu'ils se sont installés sur le territoire après les Yoms ils admettent ce principe qui leur restreint l'accès aux FEP.

5.1.2.LES REPRESENTATIONS ANTHROPOLOGIQUES DE L'EAU

Les représentations des individus par rapport à certains phénomènes sont essentiels pour la compréhension de leurs logiques, ces représentations tout comme les principes structurent et organisent la perception des individus. Les représentations de l'eau que se font les populations des zones rurales d'Afrique de l'Ouest sont fondamentales pour la gouvernance. L'eau est perçue comme un don de Dieu et les populations ne comprennent souvent pas pourquoi elles devraient payer pour quelque chose de gratuit. Les difficultés de recouvrement du prix de vente sont souvent dues à cette représentation, KOUKOUGNON (2021) le confirme.

5.2. LE NON RESPECT DES REGLES EN PRESENCE

5.2.1.LES DETOURNEMENTS ET LE MANQUE DE RIGUEUR DANS LA GESTION

Le non-respect des règles collectivement définies pour assurer la gestion de l'eau et les détournements de fonds sont présentés à travers certains articles sélectionnés pour ce travail comme les causes principales du mauvais fonctionnement des organisations de gouvernance communautaire des FEP. Les recettes issues de la vente de l'eau sont utilisées à des fins personnelles par les gestionnaires, par ailleurs certaines pratiques clientélistes qui consistent à fournir l'eau gracieusement à des proches impactent négativement le budget des comités de

gestion et ne permet pas de disposer des fonds nécessaires pour assurer une maintenance régulière des infrastructures, d'où les arrêts répétitifs dans la fourniture de l'eau potable aux populations. A Kolonkondé l'équipe dirigeante aux commandes jusque 1997 a été démise par la population pour des détournements (BONNASSIEUX et GANGNERON, 2011). Au Sénégal « ...le manque de transparence dans leur gestion financière... » a été l'une des raisons de la Reforme de gestion des forages (REGEFOR) début 2000 qui a mis fin à la gouvernance communautaire des FEP pour la remplacer par une gouvernance hybride intégrant des entreprises privées et des institutions Publiques (DIOP et DIA, 2011). Dans le village de Logaïzeydo dans la région de Tillabéry au Niger, le président du comité de gestion reconnaît clairement avoir utilisé l'argent de la caisse : « ... *c'est à cette période que la caisse est restée avec moi un moment parce que la trésorière me l'a confiée par prudence. J'en ai profité pour dépenser la somme de 80 000 CFA que je compte d'ailleurs remboursé.* » (DE SARDAN et DAGOBI, 2000 : P.165). En plus des détournements l'absence de règles précises de gestion surtout sur une liste précise des individus exonérés de paiement ou le manque de rigueur privent les organisations communautaires d'une partie des recettes. Dans le village de « ...*Farka une fontainière accorde jusqu'à 125 Francs CFA de crédit maximum aux femmes mais a laissé le chef aller jusqu'à 350 Francs CFA...* » (DE SARDAN et DAGOBI, 2000 : p.160), à Koufayzaydo la fontainière sert gracieusement l'eau les jours de fête, à Toula les paysans sont dispensés de paiement. Ces choix en général ne sont pas des décisions du comité mais dépendent plutôt de la fontainière.

5.3. AUTRES FACTEURS : LES INTERVENTIONS EXTERIEURES

Les interventions extérieures qu'elles soient de l'Etat central ou des organisations internationales de coopération au développement peuvent constituer des facteurs d'échec de la gouvernance communautaire des points d'eau en zone rurale. Elles peuvent être inadaptées aux contextes locaux et fragiliser les équilibres sociaux et sociologiques. Après les indépendances l'instauration d'une licence de pêche par l'Etat Malien a déstabilisé la gouvernance communautaire du fleuve dans le delta central du Niger et généré des conflits entre les pêcheurs Bozos et leurs voisins : « ...*l'adoption par l'Etat d'une gestion en totale opposition avec le précédent ne pouvait provoquer que l'effondrement de ce dernier. La perte de résilience des pêcheries artisanales n'est en aucune façon fortuite...* » (QUENSIERE et al, 2018 : p.46). Dans la région du delta du fleuve Sénégal, les interventions de l'Etat avec la mise à disposition de grandes parcelles irriguées en faveur de l'agro-business ont mis fin aux « Unions

hydrauliques » qui permettaient aux communautés de mieux gérer l'accès à l'eau pour l'agriculture familiale, la pêche artisanale et les activités pastorales (GARAMBOIS et al, 2018).

6.MISE EN DISCUSSION DES RESULTATS

6.1.LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE ET L'INTERVENTION DE L'ETAT CENTRAL

La gouvernance communautaire de certains services publics dont celui de l'eau en Afrique de l'Ouest Francophone a été imposée par les Plans d'ajustement structurel (PAS) du FMI dans une logique néolibérale qui rendaient les Etats responsables des taux élevés des dettes souveraines et qui visaient prioritairement une réduction drastique des dépenses publiques. Le paradigme de l'époque (1980-1999) était de délester l'Etat central de ses charges et de les transférer aux communautés et aux secteurs privés (Alou, 2005). Les communautés locales avaient-elles les compétences pour assumer ces nouvelles responsabilités ? En étaient-elles demandeuses ?

Les exemples d'échec relevés dans certains articles de base du travail montrent les limites de la gouvernance communautaire, non pas dans le principe mais plutôt dans le fait qu'elle soit imposée aux communautés à travers des montages institutionnels qu'elles n'arrivent pas à déchiffrer ou qui sont tout simplement inadaptés au contexte local, tel l'exemple du barrage de Djougou (GANGNERON,2011) ou ceux des forages de Tillabéry (OLIVIER DE SARDAN et DAGOBI, 2000). Les communautés locales doivent être à l'origine de la gouvernance communautaire, chaque communauté décidera du mode d'organisation et du timing en fonction de ses intérêts indépendamment de toute intervention extérieure, nous pensons que c'est l'une des clés de réussite de la gouvernance communautaire. Les exemples des villageois de Thilène au Sénégal (GARAMBOIS et al, 2018) qui se sont organisés pour irriguer 400 Ha sans aide extérieure et les pêcheurs Bozo du delta central du fleuve Niger au Mali dont la gouvernance communautaire était parfaite avant d'être fragilisée par l'Etat central à travers l'introduction d'une licence de pêche (QUENSIERE et al, 2018), démontrent bien que les communautés peuvent mieux s'organiser sans aide extérieure. L'Etat central et les agences de coopération au développement ne doivent intervenir que sur demande des communautés, ou lorsqu'il n'existe aucune initiative communautaire ainsi que dans les cas où des projets sont susceptibles d'opposer les différentes communautés et déboucher sur de potentiels conflits. Au

demeurant toutes les interventions extérieures devraient soit associer les communautés soit être accompagnées de grandes campagnes de communication afin de créer un environnement transparent gage de confiance.

Par ailleurs l'Etat central dans ses interventions devrait tenir compte du principe de l'antériorité d'installation qui est très présent dans l'organisation sociale des zones rurales et qui explique en partie l'échec de plusieurs projets. Il n'est nullement question pour nous de remettre en cause le principe d'égalité de tous les citoyens et de l'universalité du service public, cependant il est très important pour donner plus de chance aux projets engagés dans les zones rurales de mener de grandes campagnes de sensibilisation quant à l'importance d'un service public universel et équitable envers tous les citoyens. Par ailleurs il conviendrait de renforcer les programmes sur la citoyenneté dans les cursus scolaires pour une meilleure diffusion et partage des valeurs de justice et d'égalité de tous les citoyens (N'DIMINA-MOUGALA, 2012). L'Etat devrait aussi augmenter ses interventions sociales auprès des populations des zones rurales afin de marquer sa présence et sa légitimité pour réduire l'attachement à l'ethnie qui persiste surtout parce que l'Etat central n'est pas suffisamment protecteur. La famille et la communauté ethnique demeurent les seuls remparts contre les aléas de la vie.

6.2. LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE ET L'HYBRIDATION

Les réformes institutionnelles de la gouvernance de l'eau potable en zone rurale intervenues au début des années 2000 dans les pays de la zone d'étude posent toujours la problématique des modèles importés et inadaptés. Ces réformes qui transfèrent la compétence de construction des infrastructures d'eau potable de l'Etat central aux municipalités et qui intègrent des acteurs marchands à la gouvernance sont faites sur recommandation des bailleurs de fonds. Les objectifs et les terminologies sont identiques au Bénin, au Burkina-Faso, au Sénégal... « les associations d'usagers » remplacent « les comités de gestion » (DIOP et DIA, 2011 ; BONNASSIEUX et GANGNERON, 2011 ; BARON et BONNASSIEUX, 2013), nous pensons que la difficulté de leur mise en œuvre réside dans le fait qu'elles sont imposées aux Etats comme condition de l'octroi des financements. L'approche doit évoluer pour permettre à chaque Etat et à chaque communauté d'être à l'origine des réformes, les bailleurs de fonds pourront intervenir seulement à la demande des Etats et des communautés. Par ailleurs l'intégration des acteurs marchands dans la fourniture de l'eau potable doit être très encadrée pour éviter les dérapages comme à Kolonkondé au Bénin où l'opérateur privé a augmenté le prix du m³ de 51% sans concertation avec la population, ce qui a entraîné une baisse drastique de la fréquentation (BARON et BONNASSIEUX, 2011). Les populations ont une

représentation anthropologique de l'eau comme « un don de Dieu » d'où leur réticence à payer (KOUKOUGNON, 2021), il serait très important de tenir compte de cette disposition dans tous les projets en expliquant suffisamment aux populations la nécessité de leur participation financière pour couvrir en partie les frais de production de l'eau potable. L'Etat pourrait aussi prévoir des subventions pour baisser le prix de vente de l'eau potable.

Ce mode de gouvernance qui associe Etat, communautés locales et entreprise privées est pour moi une piste très intéressante pour améliorer la gouvernance des points FEP pour une fourniture durable de l'eau potable. L'Etat devrait toujours intervenir pour la construction des infrastructures, l'exploitation et la maintenance confiée à un opérateur privée avec un cahier de charges décidé par les comités villageois de gestion. Une structure de veille composée des trois entités devrait se charger de veiller au respect du cahier de charges par l'exploitant privé. Le rôle du comité de gestion serait non seulement de mobiliser les usagers pour une participation effective au projet mais de veiller à la prise en compte de leurs attentes. Le comité villageois de gestion ne devrait pas intervenir dans la vente et les encaissements pour éviter les dérives clientélistes et les détournements du passé. L'Etat devrait intervenir pour rémunérer l'entreprise privée chargée de l'exploitation afin d'éviter une répercussion des coûts d'exploitation sur le prix de l'eau à la pompe. L'exemple du village de Ndiass est un bel exemple de la gouvernance hybride (DIOP et DIA, 2011), l'exploitation et la maintenance des forages du village ont été confiées à une entreprise privée sous le contrôle de l'association des usagers (ASUFOR) et d'un comité composé par des représentants Etatiques à savoir le Sous-préfet, le Directeur de l'hydraulique et le Président de la communauté rurale. La gouvernance a été une très belle réussite et a permis de dégager des bénéfices de la vente de l'eau pour étendre le réseau d'adduction d'eau potable aux villages voisins, la gouvernance de l'eau dans le village de Ndiass est une parfaite réussite reconnue de plusieurs observateurs (DIOP et DIA, 2011)

7.CONCLUSION

Le travail que nous venons de présenter a été élaboré à partir d'une sélection de dix articles scientifiques sur la gouvernance communautaire des forages d'adduction d'eau potable et des cours d'eau douce en Afrique de l'Ouest Francophone. Il a porté sur les facteurs de réussite et d'échec de la gouvernance communautaire des points d'eau, ainsi que sur le mode de gouvernance alternatif pour améliorer les conditions de vie des populations des zones rurales. La revue de la littérature nous donne des résultats contrastés de la gouvernance communautaire des points d'eau, certains auteurs : KOUKOUGNON (2021) ; GARAMBOIS et al (2018) ; QUENSIERE et al (2018) nous donnent des exemples de réussite de la gouvernance

communautaire alors que : YAO (2010) ; DE SARDAN et DAGOBI (2010) ; GANGNERON (2011) ; KANKANDJA et SOKEMAWU (2013) nous présentent des cas d'échec de la gouvernance communautaire. Certaines études présentent une gouvernance hybride qui rassemble les entités Etatiques, les associations d'usagers et les entreprises privées capitalistes comme une alternative à l'échec de la gouvernance communautaire dans certains villages. Le traitement de cette problématique dans les articles sélectionnés donne aussi des résultats contrastés. DIOP et DIA (2011) donne un exemple de réussite de la gouvernance hybride des forages d'adduction d'eau potable dans le village de Ndiass au Sénégal alors que BARON et BONNASSIEUX (2013) nous présentent des cas d'échec de la gouvernance hybride au Burkina-Faso. L'article de GANGNERON et BONNASSIEUX (2011) présente à la fois des cas de réussite et d'échec de la gouvernance hybride dans les villages de la commune de Djougou au Bénin.

Nous avons pu identifier des facteurs de réussite et d'échec de la gouvernance communautaire en mobilisant le cadre théorique IAD d'Ostrom, principalement les variables exogènes à savoir les conditions biophysiques et matérielles, les attributs de la communauté et les règles en présence qui influencent la situation d'action et les participants. L'analyse des études nous a permis d'identifier comme facteurs de réussite de la gouvernance communautaire : Les mécanismes de solidarité villageoise, la soumission à une autorité religieuse et aux divinités, la variation de la pluviométrie, l'existence de règles de comptabilité et de gestion, un prix de l'eau fixé de façon consensuelle, le choix transparent et démocratique des gestionnaires. Comme facteurs d'échec de la gouvernance communautaire nous avons identifié : Le principe de l'antériorité d'installation, les représentations anthropologiques de l'eau comme un « don de Dieu » qui ne saurait être marchandé, les détournements, le manque de rigueur dans la gestion et les interventions extérieures.

Notre discussion des résultats des études a porté sur l'Etat et la gouvernance communautaire pour relever que les échecs pourraient être expliqués par le fait que la délégation de la gouvernance aux communautés leur a été imposée par l'Etat central qui agissait sur recommandation du FMI et des bailleurs de fonds dans le cadre des PAS. Les communautés n'avaient pas été associées aux décisions de leur transférer des compétences en matière de gouvernance des forages d'eau potable, constat qui pourrait justifier les impréparations et le peu d'appropriation des infrastructures dans certains cas. Nous pensons que pour une gouvernance communautaire réussie l'Etat central devrait appuyer les initiatives prises par les communautés ou les associer et communiquer suffisamment lorsqu'il est amené à intervenir

dans les cas où il n'existe pas d'initiative locale. Par ailleurs l'Etat central dans les réformes institutionnelles qui instaurent une gouvernance communautaire devrait tenir compte du principe de l'antériorité d'installation qui structure la vie sociale et politique dans les zones rurales. En effet ce principe qui distribue les droits et obligations en fonction du fait que son groupe ethnique est considéré comme autochtone ou allochtone est opposé au principe d'égalité et d'un accès équitable au service public qui régit les programmes de l'Etat central. Nous pensons que la persistance de ce principe est l'une des causes de l'échec de la gouvernance communautaire dans les zones rurales. Il pourrait être amenuisé en augmentant les interventions sociales de l'Etat central pour améliorer les conditions de vie des populations, ces actions donneront plus de crédit et de légitimité à l'Etat central et faciliteront la diffusion des valeurs d'égalité, de justice et d'équité du service public.

S'agissant de l'hybridation et de la gouvernance communautaire nous avons relevé que c'était une piste très intéressante et que les difficultés d'application étaient dues au fait que les réformes étaient imposées aux populations rurales par l'Etat central sur recommandation des bailleurs de fonds. Il serait aussi intéressant d'associer les populations au début de la formulation des programmes afin d'espérer une implication et une appropriation. Par ailleurs l'Etat central devrait encadrer les interventions des entreprises privées capitalistes dans la gouvernance hybride afin de prévenir les dérives comme à Kolonkondé au Bénin où l'entreprise privée a décidé d'une augmentation unilatérale de 51% du prix du m³ d'eau, situation qui a causé une baisse de la fréquentation et des recettes.

Le travail a consisté à répondre à la problématique suivante : **Quels sont les facteurs de réussite et d'échec de la gouvernance communautaire des points d'eau et quelle est l'alternative pour une gouvernance améliorée plus bénéfique aux populations des zones rurales de l'Afrique de l'Ouest Francophone ?**

Nous retiendrons que la gouvernance communautaire n'a pas été une réussite dans la majorité des études sélectionnées pour les raisons avancées plus haut, nous pensons que pour une gouvernance communautaire réussie il est important que les communautés soient à l'initiative ou suffisamment associées aux projets Etatiques. Aussi la gouvernance hybride qui associe les représentants de l'Etat, ceux des communautés et des entreprises privées pourrait être une piste très intéressante, pour lui donner plus de chance de réussite il conviendrait de prévoir un montage institutionnel avec un équilibre de pouvoirs des trois entités. Par ailleurs les États de l'Afrique de l'Ouest Francophone pourraient envisager d'étendre les réseaux d'adduction d'eau potable des grands centres urbains qui donnent des résultats acceptables aux zones rurales, tout

en prévoyant des formules de subvention vu la faiblesse des revenus des populations zones rurales.

8. BIBLIOGRAPHIE

8.1. LES DIX ARTICLES DE BASE DU TRAVAIL

-BARON Catherine, BONNASSIEUX Alain, 2013/5, « Gouvernance hybride, participation et accès à l'eau potable : Le cas de l'association des usagers de l'eau (AUE) au Burkina-Faso » in *Annales de Géographie*, N°693, pp.525-548

-BONNASSIEUX Alain, GANGNERON Fabrice, 2011/3, « Des mini-réseaux d'eau potable : entre enjeux politiques et arrangement locaux. Le cas de la commune de Djougou au Bénin » in *Mondes en développement*, N°155, pp.77-92

-DIOP Moussa, DIA Hamath, 2011/3, « Reformes des services d'eau en milieu rural Africain : enjeux et limites du montage institutionnel de gestion, étude de cas au Sénégal » in *Mondes en développement*, N°155, pp.37-58

-GANGNERON Fabrice, 2011/3, « Heurs et malheurs dans la gestion communautaire du barrage de Daringa dans la commune de Djougou au Bénin » in *Mondes en développement*, N°155, pp.23-36

-GARAMBOIS Nadège, EL OUAAMARI Samir, FERT Mathilde, RADZIK Léa, 2018/4, « Politique hydro-agricole et résilience de l'agriculture familiale : Le cas du delta du fleuve Sénégal » in *Revue internationale des études du développement*, N°236, pp.109-135

-KANKANDJA Malike Pouguinipo, SOKEMAWU Koudzo, 2017, « Territorialité, autochtonie et ethnicité : Des fondamentaux liés à l'accès aux eaux pastorales dans la région des savanes au Nord du Togo » in *Colloque de l'UAC*, HAL-01968635

-KOUKOUGNON Wilfried Gauthier, 2021, « Gouvernance locale des points de service d'eau potable en milieu rural de la sous-préfecture d'Agboville » in *American JIRAS*, N°12, pp.77-86

- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, DAGOBI Abdoua Elhadji, 2000/4, « La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ? Le cas de l'hydraulique villageoise au Niger » in *Politique Africaine* N°80, pp.153-168
- QUENSIERE Jacques, TOUNKARA Bocary Samba, KANE Alioune, 2018/3, « La résilience perdue des pêcheries du delta central du Niger : Une illustration de la nature systémique complexe de la résilience » in *Revue internationale des études du développement*, N°235, pp.29-59
- YAO YAO Léopold, 2010, « Décentralisation et gouvernance locale : Analyse socio-anthropologique de la participation communautaire en matière d'hydraulique villageoise en Côte d'Ivoire » in *Revue Africaine d'anthropologie Nyansa-pô* N°10, pp.127-137

8.2. AUTRES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALOU Tidjani Mahaman, 2005, « Le partenariat public-privé dans le secteur de l'eau au Niger : Autopsie d'une réforme » in *Annuaire Suisse de politique de développement*, Vol 24-2, pp.166-177
- BECKER Charles, LERICOLLAIS André, 1989, « Le problème frontalier dans le conflit Sénégal-Mauritanien » in *Politique Africaine*, N°35, pp.149-155
- BIED-CHARRETON Marc, MAKKAOUI Raoudha, PETIT Olivier, REQUIER-DESJARDINS Mélanie, 2006/3, « La gouvernance des ressources en eau dans les pays en développement : Enjeux nationaux et globaux » in *Mondes en développement*, N°135, pp.39-62
- CHAPONNIERE Jean-Raphël, GABAS Jean-Jacques, QI Zengh, 2011/1, « Les investissements agricoles de la Chine : Une source d'inquiétude ? » in *Afrique contemporaine*, N°237 pp.71-83
- HOLLAND Guillaume, SENE Omar, 2010/3, « Elinor Ostrom et la gouvernance économique » in *Revue d'économie politique*, Vol 120, pp.441-452
- MARIE Alain, 2008, « Du sujet communautaire au sujet individuel, une lecture anthropologique de la réalité Africaine contemporaine » in *Alain Marie ed, l'Afrique des individus, itinéraire citoyen dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris, Karthala
- N'DIMINA-MOUGALA Antoine-Denis, 2012/4, « Les conflits identitaires ou ethnopolitiques au XXe siècle : caractéristiques et manifestations, in *Guerres mondiales et conflits contemporains / Presses Universitaires de France*, N°248, pp.97-119

-OSTROM Elinor, BRONDIZIO S Eduardo, YOUNG R Oran, 2013/7, « Connectivité et gouvernance des systèmes socio-écologiques multiniveaux : le rôle du capital social » in *Management & Avenir*, N°65, pp.108-140

-VISSIN Expédit, AIMADE Hilaire, DOUGNON Luc, SOHOUNOU Marc, ATIYE Emile, ATCHADE Gervais, « Qualité de l'eau et maladies hydriques dans la commune de Toffo (Bénin Afrique de l'Ouest) », 2016, in *Journal of applied biosciences*, Vol 106, pp.10300-10308

8.3. SITES WEB CONSULTÉS

https://www.worldwaterforum.org/sites/default/files/2021-11/Brochure_FR_RPP.pdf

<https://www.un.org/africarenewal/fr/derni%C3%A8re-heure/afrique-subsaharienne-500-enfants-meurent-chaque-jour-%C3%A0-cause-du-manque-deau-salubre>

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.H2O.BASW.RU.ZS?end=2020&start=2020&view=bar>

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.RUR.TOTL.ZS>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_par_IDH#/media/Fichier:Countries by Human Development Index_\(2020\).png](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_pays_par_IDH#/media/Fichier:Countries_by_Human_Development_Index_(2020).png)